

# COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PAYS VERT

## CARTES D'ADHERENTS 2023

**A payer entre le 4 Janvier et le 28 Février 2023**

**Afin de bénéficier des prestations, les Adhérents doivent s'acquitter impérativement :**

**de la cotisation annuelle du C.O.S. : 10,00 €  
(Règlement par chèque à l'ordre du C.O.S. du Pays Vert)**

En supplément, pour les personnes qui souhaiteraient bénéficier des prestations ou activités de :

- **L'Amicale Omnisports : 7,00 €**
- **Du COS'ARTS : 10,00 €**

**Les chèques doivent être établis au nom de chaque Amicale**

Nous vous demandons de nous faire parvenir votre carte et le règlement, soit :

- En courrier interne
- Par voie postale,
- En vous rendant directement à nos bureaux.

Rappel des Horaires d'Ouverture du C.O.S.

- Le lundi et le Jeudi : 8h30 – 12h / 13h – 18h
- Le Mardi et le Vendredi : 8h - 12h / 13h – 17h30
- Le Mercredi : 8h – 12h / 13h – 17h